



27-09 -2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 27 septembre 2022, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock	Harold Wubbolts
Jonathan Beauchamp	
Alexandre Le Blanc	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Anne-Claire Robert, est également présente.

Monsieur le conseiller Benoît Huberdeau est absent.

- ✎ La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Octroi de contrat pour des services d'ingénierie civile à l'égard de travaux sur le réseau d'aqueduc municipal
- 5- Octroi de contrat pour l'acquisition d'une camionnette
- 6- Levée de la séance



Séance extraordinaire du 27 septembre 2022

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2022-09-271

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock

Et résolu que la séance soit ouverte à 18 h 30.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est soulevée par le public.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2022-09-272

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.

➤ **OCTROI DE CONTRAT POUR DES SERVICES D'INGÉNIERIE CIVILE À L'ÉGARD DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL**

2022-09-273

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* et dont les priorités ont été établies au plan d'intervention préparé par Prosept inc.



Séance extraordinaire du 27 septembre 2022

(9300-6658 Québec inc.) le 23 juillet 2021 et dûment adopté par le conseil municipal par sa résolution numéro 2021-09-218;

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu d'obtenir auprès d'un professionnel, les plans et devis relativement aux travaux prévus sur le réseau d'aqueduc municipal, plus précisément sur les conduites de distribution et d'alimentation en eau potable.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2021-07-381 établissant la Politique de gestion contractuelle, qui stipule entre autres, que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ et ne dépassant pas le seuil décrété par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut être conclue de gré à gré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-08-238 par laquelle ce conseil a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) professionnels pour la réalisation de plans et devis relativement auxdits travaux prévus sur le réseau d'aqueduc municipal, selon les directives et réquisitions contenues au cahier de charges joint à cette invitation;

CONSIDÉRANT que selon les articles 936.0.1.1, 936.0.1.2 et 936.0.13 du *Code municipal du Québec*, un comité de sélection, formé par la directrice générale, devait utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en matière de services professionnels;

CONSIDÉRANT que les résultats de l'ouverture des soumissions ainsi que les recommandations dudit comité de sélection devaient être soumises lors d'une séance subséquente du conseil;

CONSIDÉRANT les résultats du système de pondération et d'évaluation du comité de sélection à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Beauchamp

Et résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil, suivant les résultats du système de pondération et d'évaluation du comité de sélection, accepte la soumission au montant de 91 505 \$, avant taxes, de *Parallèle 54 Expert-Conseil inc.* et lui octroie le contrat pour des services



Séance extraordinaire du 27 septembre 2022

professionnels d'ingénierie civile relativement aux travaux prévus sur le réseau d'aqueduc municipal.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, la greffière-trésorière émet un certificat de crédits au poste 23 05002 400.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.

➤ **OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE**

2022-09-274

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'une nouvelle camionnette pour le Service des travaux publics, celle actuellement utilisée nécessitant trop de réparations pour une remise en état;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2021-07-381 établissant la Politique de gestion contractuelle qui stipule entre autres, que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ et ne dépassant pas le seuil décrété par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut être conclu de gré à gré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, la Municipalité a procédé à des demandes de prix auprès de deux (2) entreprises;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise *Buckingham Chrysler Jeep Dodge* datée du 28 juillet 2022, pour la fourniture d'une camionnette de marque RAM, modèle 1500 Tradesman Quad Cab 4 x 4, année 2022, le tout au coût de 49 810 \$, taxes en sus, s'avère être la plus basse des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts



Séance extraordinaire du 27 septembre 2022

Et résolu que, pour les motifs ci-haut relatés, ce conseil accepte la soumission de l'entreprise *Buckingham Chrysler Jeep Dodge* et lui octroie le contrat pour la fourniture d'une camionnette de marque RAM, modèle 1500 Tradesman Quad Cab 4 x 4, année 2022, le tout au coût de 49 810 \$, taxes en sus, tel que plus amplement détaillé à la soumission datée du 28 juillet 2022 laquelle demeure annexée à la présente, pour en faire partie intégrante.

Que ce conseil en autorise le paiement.

Et qu'à cette fin, la greffière-trésorière émet un certificat de crédits au poste 23 04006 000.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-09-275

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que la séance soit et est levée à 18 h 34.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Maire

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

